

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie la note suivante :
Sous prétexte de prouver que la presse n'est pas
libre, plusieurs journaux dirigent contre le décret
du 17 février 1852 des attaques qui dépassent les
limites les plus extrêmes du droit de discussion.
Le respect de la loi est inséparable de l'exercice
de la liberté légale.

Contre les écrivains qui l'oublient, le gouverne-
ment aurait pu se servir des armes qu'il a dans les
mains; il ne l'a pas voulu au lendemain de la mesure
toute spontanée qui a relevé la presse périodique
des avertissements dont elle avait été frappée.

Le gouvernement, fidèle à ses principes de mo-
dération, ne saurait manquer non plus au devoir
qui lui est imposé de faire respecter la loi.

Il prévient donc loyalement les journaux qu'il est
décidé à ne pas tolérer plus longtemps des excès de
polémique qui ne peuvent être considérés que comme
des manœuvres de partis.

L'*Opinione* annonce que la ligne militaire de
l'Italie centrale est un fait accompli; toutes les
troupes de Toscane, de Modène, de Parme et des
Légations sont placées sous le commandement su-
prême du général Fanti; « l'armée de l'Italie cen-
trale, dit ce journal, est formée; il ne reste plus
qu'à l'organiser. »

Le cabinet sarde continue ses rigueurs contre la
presse de Savoie. Le *Bon Sens*, d'Annecy, vient
d'être saisi, et son numéro du 23 nous parvient avec
cinq colonnes en blanc.

L'Allemagne est toujours préoccupée du mouve-
ment réformiste. Il paraît que les « patriotes d'Ei-
senach » se réuniront dans quelques semaines à Hamm
en Westphalie, c'est-à-dire sur le territoire prussien.

D'un autre côté, nous recueillons dans la *Nou-
velle Gazette de Prusse* un bruit assez grotesque : le
gouvernement hanovrien serait décidé à destituer
tous les médecins qui ont signé le programme
d'Eisenach. Pourquoi cette injustice? Pourquoi

destituer les médecins plutôt que les avocats ou les
journalistes? n'y avait-il à Eisenach que des médecins
hanovriens, et les médecins sont-ils considérés en
Hanovre comme des fonctionnaires publics? enfin,
comment s'y prend-on pour destituer un médecin?

La *Gazette de Madrid* publie officiellement la
nomination du maréchal Serrano, comte de San
Antonio, en qualité de gouverneur général de Cuba,
en remplacement du général de la Concha, démis-
sionnaire.

Un incident singulier vient de s'élever en Italie.
Le gouvernement provisoire de Toscane a adressé
au marquis Scipion Bargagli, ministre plénipoten-
tiaire du grand-duc de Toscane auprès du Saint-
Siège, l'injonction de s'abstenir de tout acte
quelconque de représentation diplomatique, et d'é-
vacuer immédiatement le palais occupé à Rome par
la légation de Florence; ajoutant qu'en cas de désobé-
issance, il serait procédé contre lui conformé-
ment à la loi.

Le marquis Bargagli, fidèle à son souverain, a
déclaré qu'il tenait l'injonction du gouvernement
provisoire pour non avenue. Le *Moniteur toscan*,
qui relate ces faits, ajoute que le gouvernement
avisera. Ce qu'il peut faire est, en effet, d'aviser,
et surtout d'aviser longuement. Il lui serait, en
effet, aussi difficile de procéder par la force à l'ex-
pulsion d'un diplomate qui réside à Rome que de
lui donner un successeur que le gouvernement
romain ne reconnaîtrait pas.

L'agitation allemande pour la réforme de la con-
fédération vient déjà d'amener un incident assez
grave. L'accueil fait par S. A. R. le duc de Saxe-
Cobourg-Gotha à une adresse du parti national, qui
parlait d'exclure l'Autriche de la direction des
affaires allemandes, a déterminé le comte de Rech-
berg à écrire une dépêche très-sévère à l'adresse du
grand-duc et de son gouvernement.

Les nouvelles les plus récentes de New-York, en
date du 14 septembre, nous apprennent qu'il n'y
avait aucun fondement de vérité dans le bruit ré-
pandu en Angleterre d'une attaque des troupes

américaines cantonnées dans l'île San-Juan, par les
navires de la station britannique. — Auguste Vitu.
(*Le Pays*.)

On lit dans la *Gazette piémontaise* du 24 septem-
bre :

Ce matin, à onze heures, la députation chargée
de présenter à S. M. le roi, notre auguste souve-
rain, les vœux des populations des Romagnes, a en
l'honneur d'être reçue par le roi à Monza. La dé-
putation est composée de MM. Joseph Scarabelli,
vice-président de l'assemblée des Romagnes; comte
C. Bentivoglio, comte Giov. Gozzadini, marquis
L. Tonari, comte Vin. Salvoni, comte Lud. Lader-
chi et M. Ange Marescotti. La députation a été in-
troduite auprès de S. M. le roi en présence des
ministres et des dignitaires de la cour.

M. Scarabelli a donné lecture de l'adresse, à
laquelle le roi Victor-Emmanuel a fait la réponse
dont nous avons publié hier le texte.

Cependant, la traduction que nous avons pu-
bliée, d'après l'agence Havas, est inexacte sur un
point qui ne manque pas d'importance. Dans cette
traduction on lit la phrase suivante :

« Prince italien, je dois rappeler ici que l'Eu-
rope, considérant que la condition des Romagnes
demandait de prompts et efficaces mesures, s'est
engagée, vis-à-vis de votre pays, par des obliga-
tions formelles. »

On pourrait croire que S. M. le roi de Sardaigne
ferait aussi allusion à de certaines stipulations de-
meurées inconnues jusqu'ici; c'est du moins ainsi
qu'il l'ont compris plusieurs journaux, entre autres la
Gazette de France.

Mais le texte italien ne permet pas cette équivo-
que :

« Prince italien, je dois rappeler que l'Europe, en
reconnaissant et en proclamant que la condition de
votre pays réclamait de prompts et efficaces remè-
des, a contracté envers lui de formelles obliga-
tions. » — Ch. Bonsquet. (*Le Pays*.)

Nous recevons de deux côtés à la fois, par Trieste

FEUILLETON

LA SŒUR DU MATELOT.

(Suite.)

La place Médicance eut repris, bientôt après, sa phy-
sionomie ordinaire, et Mariette, attristée de n'avoir pas
revu son Kerdibut, rentra dans la cuisine de tante Ursule.

— Le rôti brûlait!... et M. de Kermérisier qui devait
dîner chez mademoiselle!... mon Dieu! pensait Mariette,
où donc est mon frère? j'ai tant de choses à lui dire. S'il
se met à faire des bamboches, mon mariage manquera!

Mariette avait aussi un promis, un amoureux en tout
bien tout honneur, André Gouéz, jeune ouvrier charpen-
tier, qui attendait le retour de Tanguy avec plus d'impa-
tience qu'elle, s'il est possible.

Les grognements de *Mimi* retentirent au bas de l'esca-
lier.

— Voici mademoiselle!... pensa Mariette en réparant
avec force beurre l'accident arrivé à son gigot.

Tante Ursule entra en effet; elle gourmandait frater-
nellement le gros Thomas Mérisier :

— Comment!... 60,000 fr. par contrat de mariage!...
Y pensez-vous?... Mais c'est plus des trois quarts de ma
pauvre petite fortune!... vous êtes d'une cupidité que

rien n'égale... 60,000 francs!... Vous moquez-vous de
moi!

— Comptes-tu donc te marier, à ton âge? répondit
gravement l'ex-commis aux vivres.

— Me marier!... si donc!... s'écria tante Ursule, qui
se reprit aigrement : Ce n'est pas qu'à mon âge... Ne
dirait-on pas que je suis vieille comme la place Médi-
cance.

L'amour paternel retint sur les lèvres de l'excellent
Thomas de Kermérisier toute réplique capable d'augmen-
ter la méchante humeur de la vieille fille.

— Soixante mille francs à M^{lle} Celeste! Je ne serais
privée de tout pour que Madame ma nièce roule car-
rosse!...

— Mais songe donc, ma bonne amie, reprit douce-
ment M. de Kermérisier, que tu ne t'appauvris pas d'un
centime; nous ne demandons rien de ton vivant... Il s'a-
git seulement, ma bonne sœur....

— Et les bonnes œuvres, gros égoïste!... les bonnes
œuvres pour racheter les erreurs de votre jeunesse!...

— Je ne reconnais pas d'œuvre meilleure que d'assu-
rer l'avenir de ses neveux et nièces, de ses enfants....
Celeste est ta filleule!...

— Fais donc ton bon apôtre, riposta tante Ursule.

Au même instant, elle poussa un cri d'horreur.
Elle venait d'entrer dans sa chambre et n'y voyait plus
le vase d'argent... Un pot-à-l'eau arrivé de Paris la veilla

et destiné à être le gros lot de la loterie qu'on devait ti-
rer le lendemain, un pot-à-l'eau qui avait coûté 847 fr.
50 cent., le port compris.

En qualité de trésorière, tante Ursule l'avait commandé
et fait venir; elle l'avait payé avec une souspension de
tendres âmes comme la sienne.

— Mon pot-à-l'eau!... volé!... Mariette!... Mariette!...
mon vase d'argent!... Qu'est devenu mon pot-à-l'eau?...
847 francs 50, mon frère!... voyez la facture, le port
compris.

— 847 francs 50!... mu: mura M. de Kermérisier... si
elle est obligée de rembourser cette somme, elle ne don-
nera pas un sou par contrat.

Une sourde colère agitait l'ex-commis aux vivres; de
larges bandes cramoisies enlumaient sa rubiconde fi-
gure.

Tante Ursule avait pâli; elle ressemblait à un spectre.
Mariette, pétrifiée, crût voir un long et osseux fantôme
coiffé de dentelles et rubans orangés, dont les lunettes
vertes la foudroyaient.

— Eh bien!... misérable!... s'écria tante Ursule en
gesticulant, me direz-vous ce qu'est devenu mon vase
d'argent?...

— Mon Dieu!... mademoiselle, je n'en sais rien!...
murmura Mariette tremblante.

— Voleuse!... coquine!... drôlesse! s'écriait M. de
Kermérisier.

et par Marseille, des nouvelles de Chine allant jusqu'au 1^{er} août.

Nous empruntons au *Sémaphore* de Marseille la correspondance suivante qui lui est adressée de Shang-Hai :

Il vient de se passer un triste événement à bord du navire français *Gertrude*, capitaine Leballe, qui était sur le point de partir pour la Havane. Un complot tramé par quelques chefs des émigrants à bord de ce navire, dans le but de tuer le capitaine et de voler l'argent qui se trouvait dans sa cabine, a pu être réprimé, non sans qu'il y ait eu quelques victimes. Le coup de main des Chinois ayant manqué, 60 hommes se sont jetés par-dessus le bord. Quinze d'entre eux ont été sauvés par les canots du navire et 45 coolies manquent à l'appel, parmi lesquels plusieurs se sont noyés. Aucun des hommes de l'équipage n'a souffert. Les fauteurs de cet attentat contre la vie du capitaine sont arrêtés et ont été remis entre les mains des autorités chinoises, qui en feront bonne justice.

Le *North China Herald* a reçu à ce sujet la communication suivante, qu'il publie dans son numéro du 30 juillet :

Nous sommes autorisés à faire connaître au public qu'une commission formée de deux officiers des navires de guerre français et du consul de Sa Majesté Impériale s'est transportée jendi dernier à Woosung, sur le vapeur le *Norsagaway*, pour procéder à l'examen des désordres graves qui ont eu lieu à bord de la *Gertrude*, et qu'après l'enquête la plus sévère et la plus minutieuse, il a été reconnu que les coolies présents s'y trouvaient satisfaits de leur traitement et étaient à bord de leur plein gré.

Tous les coolies à bord de la *Gertrude* ont été unanimes pour dénoncer comme promoteur de la tentative de vol et de la désastreuse évasion qui s'en est suivie un Chinois qui était employé comme interprète, et qui a été livré à la justice de S. Exc. le taoutai sous les plus graves accusations.

Aux dernières dates, il existait une grande fermentation chez les Chinois de Shang-Hai qui craignent, avec raison, une déclaration de guerre de la part de l'Angleterre et de la France. La populace paraissait très-irritée contre les Européens, suites et conséquences des malheureux événements sur le Pei-ho.

On n'a pas oublié que, parmi les officiers anglais blessés à l'attaque des forts de Takou, figurait le capitaine Vansittart, commandant de la *Magicienne*. Le brave officier est mort le 17 juillet, à bord de son navire, près de Ning-po. La *Magicienne* est revenue à Shang-Hai, le 18 juillet, et le soir de ce jour ont eu lieu en grande pompe les funérailles du capitaine.

On ne savait rien de nouveau du golfe de Petchili, où le ministre américain, dit le *North-China-Herald*, parlementait encore avec un mandarin de première classe, tandis que d'autres versions rapportaient qu'il était arrivé à Péking, où les traités ratifiés auraient été échangés. Nous savons aujourd'hui par une dépêche venue de Saint-Petersbourg que M. Ward était arrivé à Péking, mais qu'il était tenu enfermé. Cette nouvelle, si elle est vraie, semblerait témoigner fort peu en faveur des bonnes dispositions des Chinois et prouverait même le mauvais

vouloir qu'ils mettent à recevoir les envoyés des nations civilisées.

Deux canonnières, le *Cruiser* et le *Highflyer*, revenues du golfe de Petchili, ont apporté la nouvelle que douze soldats anglais avaient été faits prisonniers après l'affaire de Pei-ho et étaient traités avec humanité à Tien-tsin. Le commodore américain, qui était dans ces eaux et qui pouvait communiquer avec les Chinois, avait renseigné les marins anglais sur le sort de leurs compatriotes. Les blessés que portaient les deux steamers, et parmi eux le capitaine Shadwell, étaient en bonne voie de guérison.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 26 septembre. — Sa Majesté vient de décréter l'établissement immédiat d'une commission législative afin de préparer des réformes étendues dans le système de la répartition des impôts directs.

Cette commission sera composée presque entièrement de contribuables des diverses provinces de l'empire. Elle aura pour président, le comte de Hartig, et pour directeur, le chef de section, M. Kalchberg.

Trieste, 23 septembre. — *Bombay*, 20. — Dix mille soldats licenciés sur leur demande doivent être embarqués. M. Prendergast, comptable général de Madras, est accusé de prévarication. La loi sur le timbre a été présentée au conseil législatif.

Hong-Kong, 10. — L'envoyé américain est probablement parti de Péking. L'amiral Hope est dans un état dangereux. Au nord et à Shanghai, plusieurs Européens ont été tués par les Chinois.

Marseille, 26 septembre. — Suivant des lettres du Maroc, du 19, les troupes françaises se rassembleraient à Nemours. Les Marocains, après avoir attaqué les villes de Lalla-Maghrnia et de Nedrowna et avoir incendié les mines françaises de Maziz, s'étaient retirés.

Les autorités militaires ont établi une garnison dans l'établissement des mines de Gar-Rouban; elles continuent de prendre des mesures vigoureuses. Les colons espèrent qu'une expédition, passant la frontière, ira prendre et châtier la ville d'Oachda.

Zurich, 27 septembre. — Hier et avant-hier, des conférences séparées ont eu lieu entre les plénipotentiaires français et autrichiens et entre les plénipotentiaires français et sardes.

Madrid, 26 septembre. — Suivant la *Correspondencia autografa*, le gouvernement espagnol n'aurait pas encore formulé les conditions qu'il exige du Maroc comme satisfaction.

Elle ajoute que l'Espagne n'a en vue aucune conquête; mais qu'il lui faut une satisfaction à tout prix.

Copenhague, 26 septembre. — Dans le discours fait par le président à l'ouverture de la session du conseil du royaume. Son Excellence a dit que le gouvernement n'a eu à choisir qu'entre l'exécution par les troupes fédérales ou l'abolition de la constitution générale pour toutes les parties du royaume, en ce qui concerne les duchés de Holstein et de Lauenbourg. Le gouvernement s'est décidé pour la dernière mesure, bien qu'il ne reconnaisse pas la

compétence de la Diète de faire exécuter ses résolutions par des troupes fédérales.

Londres, 27 septembre. — Le câble sous-marin entre Malte et la Sicile vient d'être heureusement posé; la ligne, dans toute son étendue, se trouve ouverte à la correspondance privée.

Tunis, 23 septembre. — Le bey de Tunis est mort. Son successeur Sidi-Sadok bey a pris possession du gouvernement.

L'ordre est parfait dans la régence. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'information relative à l'affaire de l'enlèvement de l'enfant de M. Hua se poursuit activement. M. le juge d'instruction Camusat-Busserolles a entendu aujourd'hui de nouveau la fille Léonie Chéreau, inculpée du rapt de l'enfant. D'après les bruits qui circulaient au palais, la nourrice, confrontée avec Léonie Chéreau, l'aurait reconnue comme étant celle qui lui a enlevé l'enfant dans le jardin des Taileries. A la suite de cet interrogatoire et de cette confrontation, M. le juge d'instruction Camusat-Busserolles a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de la nourrice, qui a été mise en liberté le soir. L'instruction à l'égard de la fille Léonie Chéreau et de sa mère, inculpée de complicité, ne sera probablement pas terminée avant plusieurs jours.

— La frégate le *Sané*, dont le *Moniteur de la Flotte* a annoncé la perte, était commandée, nous dit l'*Océan*, de Brest, par M. Arpin, capitaine de frégate, et non par d'Angeville. Le *Sané* a fait naufrage dans la nuit de jeudi à vendredi, à 4 heures du matin, sur les rochers de l'île de Sein. L'équipage, composé de 155 hommes et d'une passagère, est sauvé. La frégate est perdue....

Le *Sané* était parti de Toulon le 10 septembre, il avait relâché à Cadix du 14 au 18 courant. La libre pratique a été accordée à l'équipage, qui, après avoir fait une traversée de 22 lieues dans les embarcations du *Sané*, est arrivé hier à Brest à 5 heures 1/2 du soir.

— Le *Court-Journal*, de Londres, enregistre le fait d'un mariage extraordinaire accompli la semaine dernière à Dudley. La mariée était âgée de quatre-vingt-deux ans, et l'époux, qui avait vingt-deux ans de moins que sa fiancée, prenait le numéro quatorze dans le nombre des maris de la dame.

CHRONIQUE LOCALE.

On assure, dit la *Charente-Inférieure*, que dans quelques jours l'Empereur des Français visitera un des points de la Charente-Inférieure qui fut le dernier asile de Napoléon sur cette terre de France qu'il avait tant illustrée.

Ce point si petit et qui occupa une gloire si grande, c'est l'île d'Aix, où est attendu un très-beau yacht, l'*Aigle*, récemment mis à l'eau.

Ce steamer viendrait faire son charbon à l'île d'Aix, se rendrait à Bordeaux, où il recevrait l'Empereur à son bord pour le transporter à cette maison habitée par le grand homme tombé sous l'effort de l'Europe coalisée contre lui.

— Vous coucherez en prison dès ce soir!

Un déluge d'injures pleuvait sur l'infortunée soubrette, qui pleurait à chaudes larmes.

On sonna. — Mariette voulut courir.

— Ne bougez pas!... maudite créature! reprit tante Ursule. — Gardez-là à vue, mon frère... ne la laissons pas s'enfuir!...

Tante Ursule ouvrit elle-même à Tanguy-Kerdibut, l'alerte gabier de la *Vestale*.

— Pardon! excuse! mademoiselle!... ma sœur n'y est donc pas pour l'instant!... On va l'espérer dans sa cuisine!...

Sans attendre la permission, le frère de Mariette avait déjà franchi l'entrée.

— Sortez d'ici!... sortez!... lui dit tante Ursule avec animation.

— De quoi?... répondit le matelot; ma sœur Mariette Kerdibut, c'est ici... j'en suis sûr!...

Au même instant, Mariette en pleurs se précipitait dans les bras de son frère :

— Ils m'appellent voleuse!... Ils veulent me faire arrêter!... s'écria-t-elle en montrant M. Thomas Mérisier et sa vieille maîtresse.

— C'est une voleuse en effet! dit aussitôt l'ex-maitre commis.

— Et elle ne sortira pas d'ici, entendez-vous!... sans notre permission, ajouta tante Ursule.

Dès les premiers mots, Tanguy Kerdibut avait serré les poings, il faillit se jeter sur le seigneur et maître de Kermérisier avec une juste colère.

— Voleuse!... ma sœur!... voleuse!... C'est un vieux rogne-portion comme toi qui traite ma sœur de voleuse!...

— A la garde!... criait tante Ursule.

— Calme-toi, Tanguy!... dit Mariette en retenant son frère. Il y a de vrai que le pot-à-l'eau d'argent de ma-moiselle vient d'être volé.

— Calmons-nous?... Je le veux bien!... reprit Tanguy radouci tout-à-coup. — Calmons-nous, mademoiselle Ursule! Si votre pot-à-l'eau est volé par la faute de Mariette... on vous le paiera!...

Tante Ursule cessa d'appeler la garde.

— Il vient de recevoir son décompte, murmurait le sieur Mérisier dans l'oreille de sa sœur; sois de miel!...

Tanguy Kerdibut déboucla solennellement sa ceinture de cuir pareille à celle de son ami Toupeloup.

— Doucement! s'il vous plaît, dit-il, et chacun son tour.

III. — TANGUY KERDIBUT.

— On vous le paiera votre fichu pot-à-l'eau! venait de répéter Tanguy Kerdibut avec un accent de souverain mépris.

Et le sieur Thomas Mérisier, qui avait cent raisons ex-

cellentes pour connaître à fond le caractère des matelots, trouvait qu'en résumé tout allait le moins mal possible.

Si les cris de tante Ursule eussent, par malheur, fait accourir les gendarmes maritimes qui rôdent toujours sur les traces d'un équipage en goguette, si Kerdibut se fût fait arrêter tout était perdu!... Mais aucun gendarme n'avait entendu les hauts cris de la vieille fille.

Mieux eût valu sans doute que le vase d'argent n'eût pas disparu; mieux eût valu que la loterie pût être tirée le lendemain; toutefois, grâce à Tanguy Kerdibut, le grand jour du tirage ne serait que différé :

— Car, supputa rapidement l'ex-maitre-commis, il ne s'agit que de 817 francs 50 centimes!... Or, le frère de Mariette est matelot de première classe à 56 francs par mois, et gabier de misaine, ce qui lui vaut, en outre, un supplément. Le supplément doit compenser sa dépense en effets d'habillements; reste sa paie fixe tout entière. La *Vestale* a été trois ans dehors, trente-six mois. 56 multiplié par 36 : 4,296. Kerdibut n'a reçu au maximum qu'un mois sur quatre en cours de campagne, retranchons 524 fr.; décompte : 972 francs; moins le 5 pour 100; — Il y a de quoi payer; tranquillisons-nous!...

Thomas Mérisier de Kermérisier se tranquillisa.

Tante Ursule, à son exemple, avait pris un air digne et compassé.

Mariette pleurait toujours à chaudes larmes. Son

L'Empereur, à la suite de cette station, se rendrait à Nantes par la mer.

Une bourse contenant quelqu'argent a été trouvée dans un des hôtels de Saumur.

Le propriétaire peut adresser ses réclamations à M. le commissaire de police de cette ville.

LA ROSE ET LA VIOLETTE.

Pourquoi vous cacher ? dit la rose
A la violette à peine éclose ;
Imitez-moi, ma bonne sœur,
Du soleil craindriez-vous l'ardeur ?

— Votre sœur, dites-vous, ma chère ?
Je ne suis qu'une humble bergère,
Un corps si frêle, si chétif,
Que le moindre vent, un froid vif,
Enlève de ce pauvre monde
(Car j'appartiens au plus bas monde).

Je me cache loin de briller,
Ne lève pas un front altier ;
L'humble gazon est ma demeure,
Je voudrais y vivre toujours ;
Pour vous, ma sœur, quelle est donc l'heure
Qui n'est pas l'heure des amours !

— Vous raillez, répartit la rose,
Quand je vous offre mon appui ?

— Hélas, je suis si peu de chose ;
Que vous faut-il donc aujourd'hui ?

— M'épouser, unir votre grâce
A mon teint pur et velouté.

— Et je perdrais ainsi ma place,
Dit la fleur ; oh ! par charité,
Laissez-moi mon modeste asile ;
Régnez-seule, oh ! régnez toujours !
Et que la fortune fragile

Vous accorde de bien longs jours !

— J'oubliais que vous êtes pauvre,
J'oubliais, vous faites pitié...
J'oubliais autre chose encore...

— Vous oubliez ? ma dignité !
Je suis peuple, et vous êtes reine,
Mais la reine de la beauté ;
Courbez-vous, car je suis la reine,
On me nomme l'humilité !

PLASSAN.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :
Quelques journaux étrangers ont assuré que la solution des affaires d'Italie serait entravée par le désir de l'Empereur des Français de fonder en Italie un royaume pour un prince de sa maison.

Ces bruits n'ont pas besoin d'être réfutés. Pour leur ôter toute valeur, il suffit, sans parler des engagements pris à Villafranca, de se rappeler les actes

et les paroles de l'empereur Napoléon avant et depuis cette époque.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 septembre 1859.

NAISSANCES. — 3, Auguste Gabiller, rue du Pressoir-St-Antoine; — Marie Engrand, à la Maternité; — 5, Angèle-Louise-Victorine Pointeau, rue du Pressoir-St-Antoine; — Virginie Oger, à la Croix-Verte; — 6, Ernest Souriceau, rue du Petit-Pré; — Augustine-Marie Pichat; — Charles-Marie Vaillier, rue Cendrière; — Emerantine-Arthemise Loyau, rue de la Visitation; — Louise-Alice Hyoring, rue du Paradis; — 7, Paule-Madeleine-Pauline Nerin, rue Bodin; — Joséphine Dubreuil, rue St-Lazare; — Gabrielle Ballet, porte du Bourg; — Jules-Ernest Ory, à la Croix-Verte; — 9, Marguerite Deronet, rue du Portail-Louis; — Ernestine-Alexandrine-Louise Jocanitz, quai de Limoges; — 10, Prosper-Clément Godrie, rue de Rouen; — 12, Louis-Henri Rouleau, rue de la Fidélité; — François Aumasson, rue de Fenet.

MARIAGES. — 3, André-Isidore Jouvenelle, cordonnier, a épousé Louise Voyer, couturière, tous deux de Saumur; — 5, Achille-Alexandre Grellepois, épiciier à Doué, a épousé Hélène Gamichon, sans profession, de Saumur; — 11, Emile Ossant, cordonnier, a épousé Louise de Lafond, lingère, tous deux de Saumur; — 12, Gilles-Julien Brunet, cordonnier, a épousé Louise Pasquier, couturière, tous deux de Saumur; — Marie-Victor Egué, domestique, a épousé Eulalie-Louise Delaporte, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Pierre Hyvon, palefrenier, 82 ans, rue de la Monnaie; — 2, Etienne Massot, fabricant de peignes, 51 ans, à Beaulieu; — Eugène Ferrand, 1 mois, à la Croix-Verte; — Marie Robin, journalière, 77 ans, veuve Blain, à l'Hôpital; — Hermance Blatteau, 17 ans, célibataire, rue Notre-Dame; — 3, Eugénie Dezé, un mois, rue de Fenet; — Prosper-Frédéric Ferrand, 3 ans, à la Croix-Verte; — 7, Eugénie-Marie Largeau, 7 mois, rue du Marché-Noir; — Aimé Clochard, 35 ans, à l'Hôpital; — Louise-Marguerite Richard, chapeletière, 73 ans, célibataire, rue Notre-Dame; — Anne Rosange, 11 ans, à l'Hôpital; — Louise-Hélène Barré, 7 mois, rue de la Tonnelle; — 8, Angerand, mort-né, rue Notre-Dame; — Marie Tranchant, journalière, 66 ans, femme Paupin, à l'Hôpital; — 10, Pierre Simon, tonnelier, 62 ans, à la Croix-Verte; — Jeanne Deniau, propriétaire, 55 ans, veuve Bruneau, quai de Limoges; — Anne Lamoureux, journalière, 63 ans, veuve Manceau, à l'Hôpital; — 11, Adèle-Virginie Appert, 9 mois, rue de Fenet; — 12, Jeanne Belliar, cultivatrice, 74 ans, veuve Robert, rue de Fenet; — Suzanne Girard, 45 ans, femme Frebot, à Baulieu; — 13, Marie Massot, 8 ans, à Baulieu; — Désirée Popinet, 9 mois, rue du Portail-Louis; — 14, Célestine, Poulain, 6 ans, à Baulieu; — 15, Marie Simon, journalière, 82 ans, veuve Froger, à l'Hôpital; — Michelle-Virginie Chevalier, propriétaire, 62 ans, veuve Mulot, rue de la Petite-Bilange.

CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES.

Directeur pour l'arrondissement de Saumur,
M. MILLOCHEAU (Eugène), quartier des Ponts.

(Suite.)

§ VI — Insuffisance des Assurances établies.

Malgré les incontestables services rendus au pays par les différentes Compagnies d'assurances, il est évident qu'elles ont été jusqu'ici insuffisantes pour réparer les pertes de l'agriculture.

Il n'existe aucune assurance, ni à prime, ni mutuelle, contre la *Grêle* et l'*Inondation*, et les quelques sociétés qui ont entrepris d'assurer contre la *Mortalité du bétail* couvrent à peine 7 à 8 millions de valeurs sur plus de 3 milliards. Voilà donc trois grands fléaux contre lesquels l'agriculture est restée sans garantie.

Les assurances contre la *Grêle* n'embrassent qu'une faible partie des valeurs agricoles. Dans l'incendie même, où les assurances ont obtenu les plus importants résultats, il reste encore, surtout dans les campagnes, plus des deux tiers des valeurs à assurer.

§ VII. — Nécessité d'une Assurance universelle.

L'insuffisance des entreprises particulières pour assurer les valeurs du pays étant constatée, surtout en ce qui concerne les propriétés rurales, il ne saurait y avoir de doute sur la nécessité d'une assurance universelle, embrassant à la fois toutes les valeurs du pays et faisant concourir la France entière à assurer la France.

Avant la révolution, quand le sol était presque entièrement aux mains d'un petit nombre de grands propriétaires, chacun de ceux-ci pouvait être à lui-même son propre assureur, l'étendue et la variété de ses domaines lui permettant de regagner d'un côté ce qu'il avait perdu de l'autre; mais aujourd'hui que notre territoire est divisé en une multitude de petits propriétaires, dont les neuf-dixièmes n'en retirent pas de quoi faire les plus minimes économies, comment chacun de ces petits propriétaires pourrait-il se protéger lui-même ? Si le feu brûle sa chaumière, si la grêle, la gelée ou l'inondation lui enlèvent sa récolte, s'il perd sa vache ou son bœuf, c'en est fait de lui et de toute sa famille. Pour réparer sa perte, il recourt aux emprunts usuraire qui consomment sa ruine.

Cependant notre agriculture peut se suffire à elle-même. Avec un sol qui vaut 100 milliards, avec des constructions, des instruments et des produits qui en valent 40, a-t-elle besoin de secours étrangers ? Elle n'est si faible aujourd'hui que parce que l'innombrable multitude des forces dont elle se compose sont divisées et isolées; réunissez-les en un seul faisceau par le moyen d'une grande institution qui les fasse toutes concourir au même but, et vous aurez alors une puissance capable non-seulement de braver tous les dangers et de réparer tous les pertes, mais encore de s'ouvrir toutes les voies de la prospérité.

§ VIII. — Conditions de la Caisse des Assurances agricoles.

Cette Caisse est à la fois à prime fixe et mutuelle. Sous le rapport de l'économie, la supériorité de

frère, la laissant pleurer, posa sa ceinture de cuir sur la table et réfléchit un instant.

— Paré ! s'écria-t-il enfin. Voyons, Mariette, y a-t-il de ta faute ?... parle ! vivement !...

— J'ai bien peur que oui, murmura la jeune Bretonne d'une voix entrecoupée. Le pot-à-l'eau était encore sur la chiffonnière quand Marguerite, ma voisine d'en face, m'a crié : *Voici la Vestale* !... Sa fenêtre donne sur la place Médisance, la mienne sur la cour; j'ai couru bien vite, laissant la porte ouverte... Quand je suis revenue la porte était refermée; sans ma clef, je restais dehors... moi, j'ai pensé que c'était le vent... c'était le veuler !...

— Suffit, interrompit le gabier; il y a de ta faute, on paiera ! Maintenant, vous, la vieille ! combien vous faut-il ? réglons nos comptes !

Tante Ursule ne digérait pas aisément l'épithète de vieille, mais pénétrée de la sagesse des conseils de son frère Thomas de Kermérisier, — tremblante encore de perdre son argent, elle se contenta de faire une atroce grimace :

— 817 francs 50 centimes, répondit-elle d'un ton aigre-doux.

— C'était donc grand comme une frégate ! tonnerre de !... s'écria Kerdibut, déconcerté.

— Voyez la facture, mon ami ! continua la melleuse vieille, 817 francs 50 centimes, frais de port compris...

Savez-vous lire ?... Voulez-vous que j'appelle un expert, des témoins ?...

Kerdibut n'écoutait plus, il avait pris machinalement le fatal papier, il pâlisait.

— Eh ! eh ! pensait Thomas Mérisier, c'est cher. Il s'en aperçoit ! Mais il paiera, je m'y connais.

Tante Ursule, d'un ton caressant, louait le gabier de sa probité, de son esprit de famille.

— Si ce pot-à-l'eau était à moi encore ! mais voyez-vous, mon cher garçon, c'était une œuvre pie, un vase destiné à la loterie au bénéfice des orphelins.

Paroles bien perdues que ces fausses excuses ! Le pauvre marin tremblait :

— 800 francs !... pensait-il. C'est juste ce qu'il faudrait à André, le promis de Mariette !... et le pot-à-l'eau valait 800 !...

Une sueur froide inondait les tempes de l'honnête gabier ; il craignait que sa sœur ne fût la voleuse.

— Raison de plus pour payer !...

Il fit des piles de cent francs sur la table.

Si, tout-à-l'heure, Tanguy Kerdibut ne gambadait pas au premier rang à côté de son matelot Toupeloup, s'il n'était ni parmi les choristes du fourrier Jean-Baptiste Lavertu, ni parmi les marins qui hurlaient : *Hep ! piou ! piou ! tra la la la la* !... Bref, s'il arrivait le dernier sur la place Médisance, c'est qu'à l'issue du port il avait

été rejoint par André Gouéz, l'ouvrier charpentier, amoureux et futur de sa sœur Mariette.

André lui raconta avec tristesse qu'après s'être cru, pendant trois ans, dégagé de la conscription, il venait de recevoir avis que sa classe était rappelée sous les drapeaux.

— Faut acheter un remplaçant ! s'écria aussitôt Kerdibut.

— Je n'en trouve pas à moins de huit cents francs, répondit le charpentier, encore faut-il payer chez le notaire, et je n'ai quasiment rien !...

— Minute ! mon petit ! fit Kerdibut en souriant. Il y a un bon Dieu !... C'est-il pour des noyaux de cerises que j'ai navigué sur la *Vestale* ?

André voulut interrompre.

— Silence ! *terrien* ! s'écria Kerdibut. Pourquoi donc le frère de Mariette vient-il de toucher son décompte, justement aujourd'hui ?... Pourquoi ?... suffit !... On s'entend !... Je cours chez ma sœur !... Toi, va-t-en m'espérer à l'*Ancre couronnée*, chez la mère Cartahu. Trois temps ! deux mouvements !... l'affaire s'arrangera !... Vois-tu, mon fiston, la mer jolie n'a pas été inventée pour les mauvais cœurs !...

(La suite au prochain numéro.)

l'assurance mutuelle sur la prime ne saurait être contestée; le seul reproche à faire à la mutualité, c'est l'incertitude des charges qu'elle impose. Un système qui réunirait à la fois tous les avantages de la prime fixe et les économies de la mutualité, remplirait donc toutes les conditions de succès.

Ces conditions se trouvent dans la *Caisse des assurances agricoles*. La cotisation y est fixe, de manière que l'assuré sait exactement à l'avance ce qu'il lui en coûtera chaque année pour garantir ses valeurs; elle est mutuelle, afin que les primes versées par les assurés soient exclusivement employées à leur profit, et que, si elles excèdent les pertes dans les années ordinaires, le bénéfice, au lieu d'être partagé entre des spéculateurs, soit mis en réserve pour les années désastreuses.

§ IX. — Caractère de cette institution.

Une des principales causes du succès qui attend la Caisse des Assurances agricoles consiste dans son caractère essentiellement désintéressé, dans l'absence de toute spéculation de la part de ses fonda-

teurs. Elle est créée dans les mêmes conditions que l'ont été les *caisses d'épargne* et de *secours mutuels*.

Les merveilleux résultats des *caisses de secours contre l'incendie*, fondées par une généreuse initiative dans les départements des *Ardennes*, de la *Meuse* et de la *Somme* montrent, d'une manière irrécusable, quels avantages la France entière recueillera d'une institution analogue qui la garantira contre tous les risques.

Ces caisses non-seulement payent les sinistres de leurs souscripteurs, mais elles accordent des secours aux incendiés pauvres qui n'ont rien pu donner; des indemnités ou des pensions à ceux qui ont éprouvé des accidents par suite de leur dévouement dans les incendies, des pompes aux communes qui ne peuvent s'en procurer, et elles assurent gratuitement les bâtiments destinés au service public: cependant, malgré toutes ces dépenses, chacune de ces caisses a fait d'année en année des économies qui lui constituent aujourd'hui une réserve considérable; celle de la Meuse est de deux millions.

Animés des mêmes sentiments que les fondateurs

de ces institutions si utiles aux classes laborieuses, et voyant dans la *Caisse des assurances agricoles* la véritable *Caisse d'épargne* et de *secours mutuels* des populations rurales, les fondateurs et administrateurs de cette institution comptent non-seulement sur les sympathies du Gouvernement qui a si fort à cœur les intérêts des campagnes, mais encore sur le concours empressé des Sociétés et Comices agricoles et de tous les amis de l'agriculture, à quelque classe, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 95 00.

BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 20.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gerant

A LOUER

UNE MAISON,

Située à Longué, rue Basse.

Occupée par la famille BELLANGER.

Cette maison se compose de logements très vastes, d'une casserie et d'une huilerie, avec 2 menles et 3 pressoirs en fer.

S'adresser à M. BOUGREAU, boulanger au Pont-Fonchard ou à M. BELLANGER, à Longué. (434)

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infallible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean. PRIX DU POT: 5 FR. (8)

Un très-bon FONDS DE BOULANGERIE, à Vendre,

Dans la Grand'Rue, n° 21,

Pour entrer en jouissance de suite. S'adresser à M^{me} veuve GALLÉ, boulangère. (425)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (334)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue honore par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

CE PORTE-MONNAIE, dit ESCARCELLE,

Est infiniment plus commode et plus solide que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Se trouve chez M^{lle} NIVERLET, libraire, rue Saint-Jean, n° 58, à Saumur. (408)



MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

ABONNEMENTS:

Un an, 6 mois, 3 mois.
Paris..... 10 f. 5 f. 3 f. »
Départements, Corse
et Algérie..... 12 6 3 50
Pays étrangers, selon le tarif postal.
Plus 50 c. pour frais de recouvrement.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BUREAUX:

A PARIS, 8, RUE D'ANJOU-DAUPHINE.
Années 1856, 1857 et 1858,
avec les tables..... 25 f. »
Années 1856 et 1857 prises
séparément..... 14 50
Année 1858 avec sa table... 11 50
La table seule, prise séparément..... 2 50

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspendoirs*. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

SOINS DE LA BOUCHE ET CONSERVATION DES DENTS.

EAU DENTIFRICE du **HÉNOQUE**
DOCTEUR
médecin de la faculté de Paris, chirurgien-dentiste, chevalier de la Légion d'Honneur. — A Paris, chez le docteur HÉNOQUE, rue Saint-Honoré, 253. — maison spéciale, rue Vivienne, 41. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur, rue Saint-Jean, 2. (417)

Le moins cher de tous les Grands Journaux de Paris.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN,

48 francs par an au lieu de 64,

Paraissant tous les jours (format de la Presse).

Rédacteur en chef, M. A. GUÉROULD, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Représentant, à Saumur, M. MILON, libraire, chargé de recevoir les abonnements et les annonces. (407)

EN VENTE à l'imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^{ie}, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, Libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire des Postes*.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme:

- 1° Le nom de toutes les localités qui existent en France: *Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux*, etc., de l'Empire;
- 2° Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;
- 3° Renseignements industriels et commerciaux;
- 4° Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;
- 5° Indication de l'existence du Bureau de poste;
- 6° Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;
- 7° Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2.000 PAGES.

Prix: Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.